

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 février 2023 à 21h

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt et une heure, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 février 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes (pour cause de COVID-19), sous la présidence du Maire Thierry LASCAUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseillers votants : 10

<u>Nom du Conseiller</u>	<u>Présent</u>	<u>Représenté</u>	<u>Excusé</u>	<u>Nom du mandant</u>
AZZOLA C.	X			
DELMARES M.	X			
GADEYNE C.	X			
GENSOU L.	X			
HERBADJI M.		X		LAVILLE P.
LAVILLE P.	X			
MASSE M.	X			
RIGOLE C.	X			
SIMON LOUBRIAT C.	X			

Catherine AZZOLA a été élue secrétaire.

Lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

23.02.16-01 : Dénomination des voies, rues et places de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 février 2022, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder à la dénomination et au numérotage des voies de la commune, et a autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre avec l'ATD24.

Monsieur le Maire rappelle que deux réunions publiques ont permis d'informer les habitants et recueillir leurs desideratas.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des maisons.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De VALIDER les noms attribués à l'ensemble des rues, voies et places communales (liste en annexe de la présente délibération) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

23.02.16-02 : Achat parcelle A 786 (ancienne A 478) au lieu dit « Lol ».

Monsieur le maire expose au conseil que dans le cadre de l'amélioration de la défense incendie de la commune, l'opportunité d'acquérir une parcelle au lieu-dit « Lol » s'est présentée.

Monsieur LESCOMBE Jean-Claude, propriétaire de cette parcelle cadastrée A 786 (issue de la division de la parcelle A 478), de 300 m², souhaite la vendre.

Monsieur le Maire propose que la commune l'achète au prix de 50 € et cette transaction sera concrétisée par un acte administratif.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2022 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Considérant** que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L1311-13 du CGCT, désigne Monsieur Philippe LAVILLE, 1^{er} adjoint, pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire. En cas d'indisponibilité, il sera remplacé par Maurice MASSE, 2^{ème} adjoint.

➤ **Autorise** Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle pour un prix maximum de 50 € (cinquante euros) + les frais de dossier (demande de renseignements à la DGFIP et autres formalités);

23.02.16-03a : Tarifs location salle des fêtes pour les associations.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que régulièrement des associations demandent d'utiliser la salle des fêtes. Il rappelle les conditions de location et propose de réviser les tarifs (datant du 12/10/2018), dans le but de demander une participation aux frais de chauffage et de fonctionnement.

Il propose les tarifs suivants pour les associations :

Biens	Associations communales	Associations hors commune Activités exercées à Ste Foy Avec des membres Foyens	Associations hors commune Activités hors commune
Salle des fêtes	Gratuit	Gratuit	150 €
Salle des fêtes + cantine + ch. froide	Gratuit	Gratuit	250 €
Prêt couverts	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Prêt tables et bancs	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Il rappelle que les cautions sont de 100 € pour le ménage et de 300 € pour le matériel (délibération du 06/11/2015). Il précise que les associations foyennes seront prioritaires sur les prêts de la salle et des équipements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs de location de la salle des fêtes aux associations tels que présentés ci-dessus ;
- D'appliquer ces tarifs dès le 1^{er} mars 2023 ;
- De rappeler que le montant des cautions est de 100 € (ménage) et de 300 € (matériel) pour garantir les dommages éventuels.

23.02.16-03b : Tarifs location salle des fêtes pour les particuliers.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que régulièrement des particuliers demandent d'utiliser la salle des fêtes. Il rappelle les conditions de location et propose de réviser les tarifs (datant du 12/10/2018), dans le but de demander une participation aux frais de chauffage et de fonctionnement.

Il propose les tarifs suivants pour les particuliers :

Biens	Contribuables de la commune	Non contribuable de la commune
Salle des fêtes	50 €	150 €
Salle des fêtes + cantine + ch. froide	100 €	250 €
Prêt couverts	Gratuit	Pas de prêt
Prêt tables et bancs	Gratuit	Pas de prêt

Il rappelle que les cautions sont de 100 € pour le ménage et de 300 € pour le matériel (délibération du 06/11/2015).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs de location de la salle des fêtes aux particuliers tels que présentés ci-dessus ;
- D'appliquer ces tarifs dès le 1^{er} mars 2023 ;
- De rappeler que le montant des cautions est de 100 € (ménage) et de 300 € (matériel) pour garantir les dommages éventuels.

23.02.16-04 : Complément sur dossier en cours de changement d'assiette d'un chemin rural.

Le Conseil Municipal, dans l'attente de compléments d'information, ajourne cette délibération

23.02.16-05 : Convention SPA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 24/05/2020, il a reçu délégation pour prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du CGCT.

Il signale que la commune ne disposant pas de fourrière, il a signé une convention avec la SPA pour assurer ce service. La SPA propose une nouvelle convention allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour un montant de 0,90 €/ habitant par an (0.85 € en 2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention, telle que présentée.

Questions diverses :

- Devis en cours pour la restauration des fontaines à « Bressac » et à « Camberoux » ;
- Idée d'un « city-stade » pour les jeunes dans la commune.

Fin de la réunion : 23h30

Nom des voies
Allée de Pique
Allée des Cades
Chemin de la Jarrissade
Chemin de la Maurénie
Chemin de la Roque Haute
Chemin de la Tuilière
Chemin de Plaisance
Chemin de Puyjalard
Chemin des Bayles
Chemin des bois de la Tuilière
Chemin des Versannes
Chemin des Veyriers
Chemin du Cayrou
Chemin du Château de Longas
Chemin du Coteau
Chemin du Déffé
Chemin du Dolmen
Chemin du Genébrié
Chemin du Moulin Pommier
Chemin du Pech
Chemin du Roucou
Route de la Fagette
Impasse de Bressac
Impasse de Font évêque
Impasse de Grèze
Impasse de la Bérénie
Impasse de la Croix de Laval
Impasse de la Feuillade
Impasse de la Lissou
Impasse de la Reynié
Impasse de la Roque
Impasse de la Sudrie
Impasse de Lannaud

Impasse de Lesparre
Impasse de Lol
Impasse de Peyrelevade
Impasse des Châtaigniers
Impasse du Cimetière
Impasse du Hameau de la Louyre
Impasse du Moulin de Longas
Impasse du Séchoir
Impasse du Tertre
Place de l'Eglise Ste Foy
Route de Bressac à Sudrie
Route de Camberoux
Route de la Séguinie
Route de Lalinde
Route de Lol
Route de l'Ortussol à Bounotte
Route de Montelieu
Route de Vergt
Route des Bertrandes
Route des Fargues
Route des Gardes
Route des Moulins
Route des Perroux
Route des Placettes
Route des Russies
Route des Vignes
Route du Château d'eau
Route du Pigeonnier
Rue du Presbytère
Total : 62